Le prince Henri d'Orléans et la Légion d'honneur. — Un article de la « Politique Coloniale. »

Paris, 16 décembre. — Le gouvernement de la défense nationale, écrit la *Politique Coloniale*, a décerné le grade de chevalier de la Légion d'honneur à Robert Le Fort, au soldat vaillant de 1870.

Le gouvernement de la République n'a pas hésité à confirmer au duc de Chartres le titre qu'avait mérité Robert Le Fort. Pourquoi ne le donnerait-on pas au prince Henri d'Orléans, au courageux explorateur, au fils de Robert Le Fort. « Personne n'oublie que le prince Henri d'Orléans en est à son quatrième voyage en Asie, et, que chacune de ses explorations, y compris celle de Madagascar, a eu pour objet unique et pour résultat l'extension de la puissance coloniale de la France et l'affirmation de sa puissance civilisatrice. »

Bruit de suicide d'un député

Paris, 16 décembre. — Le bruit a couru cet après-midi qu'un député s'était suicidé et que cette fatale détermination se rattachait aux scandales de Panama auxquels il était mêlé. Le préfet de police a démenti cette rumeur.

Les bouilleurs de crû

Paris, 16 décembre. — La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu sa sous-commission, a décidé de faire imprimer son rapport sur la réglementation des bouilleurs de crû. Puis elle a adopté les sept premiers articles du projet. La commission des finances a entendu M. Doumer, ministre des finances, qui a accepté la disjonction des patentes du budget. La commission a adopté le budget des finances.

Quatre prêtres naufragés sauvés par un seul homme

Angers, 16 décembre. — Un canot, contenant quatre ecclésiastiques, qui revenaient à Angers, après une promenade à Ecouflant, a chaviré dans la Sarthe. Malgré le vent et la pluie, M. Bienvenu, propriétaire à l'Ile d'Amour entendit leurs appels désespérés, se trouvant justement en canot, partit aller à la recherche de deux de ses canards, qu'un chasseur avait blessés. Après des efforts inouis luttant contre mille obstacles, M. Bienvenu est parvenu à retirer sains et saufs les quatres ecclésistiques et à les ramener sur la rive.

Une visite de l'Empereur d'Allemagne au prince de Bismarck

Hambourg, 16 décembre. — L'Empereur qui se rend à Wildpark, s'arrêtera à Friedrichsruhe pour faire une visite au prince de Bismarck. Son arrivée à Wildpark sera retardée de deux heures.

Cette visite inattendue est d'autant plus commentée qu'elle se produit au lendemain d'une conférence également inopinée avec le général de Waldersee, grand favori du souverain depuis les dernières grandes manœuvres et candidat à la succession éventuelle du chancelier actuel.

Evidemment la situation parlementaire va amener Guillaume à faire un nouveau coup de tête, d'autant plus sérieux qu'il a jugé à propos d'en causer au préalable avec l'ex-chancelier de fer, laissé à l'écart lors de l'importante circonstance de l'inauguration du canal de Kiel. Friedrichsruhe, 16 décembre. — L'Empereur Guillaume est arrivé à cinq heures par un train spécial qui s'est arrêté devant le château. Le prince de Bismarck portant l'uniforme et le casque des cuirassiers accompagné du comte Rantzan et du docteur Schweninger a reçu l'Empereur sur la voie. Il a remercié le souverain de sa visite et l'a conduit au château. L'empereur est reparti pour Berlin à 7 h. 14.

Comme il fallait bien expliquer n'importe comment, la visite faite au prince de Bismarck par Guillaume II, l'entourage de ce dernier, expliqua que l'empereur a tenu à inviter en personne l'ex-chancelier à assister aux fêtes du 25e anniversaire de la proclamation de l'Empire le 18 janvier prochain. Le souverain aurait même demandé au prince, qu'il paraisse avec le manteau gris qu'il lui a remis à une précédente visite. Il a été décidé qu'à la grande revue qui aura lieu à l'occasion de cet anniversaire, toutes les troupes porteront ce nouveau manteau.

Dans les cercles diplomatiques, on reste persuadé que l'explication est par trop spécieuse, et que l'Empereur a agi ainsi pour ménager la susceptibilité du prince de Hohenlohe et aussi celle de M. Boetticher, secrétaire d'Etat, adversaire du prince de Bismarck.

Le 25e anniversaire de la proclamation de l'empire allemand. — M. de Bismarck au dîner de l'empereur.

Berlin, 16 décembre. — Le prince Bismarck a déclaré que, si sa santé le lui permettait, il assisterait au dîner gala que Guillaume II donnera à Berlin, le 18 janvier prochain, à l'occasion du 25e anniversaire de la proclamation de l'empire.

Le départ des troupes italiennes pour Massaouah

Rome, 16 décembre. — Ce soir, à 6 heures, sont partis de Naples par le vapeur *Singapore* pour Massaouah 1463 officiers et soldats; ils ont été salués à l'embarcadère par des associations avec des drapeaux et musiques et acclamés par une foule immense.

Les manifestations enthousiastes continuent dans toutes les villes italiennes à l'égard des soldats prélevés dans les garnisons et qui vont s'embarquer pour l'Afrique. On dément la nouvelle d'un emprunt en Allemagne.

A la Chambre italienne
Les crédits. — Les envois de troupes

Rome, 16 décembre. — On reprend la discussion sur l'Afrique. M. Attilius Luzzatto (*ministériel*), développe son interpellation. Il demande au gouvernement s'il ne croit pas le moment venu de se décider entre l'abandon de toute idée d'expansion coloniale et un effort définitif pour vaincre les difficultés et briser les résistances qui s'opposent à la souveraineté de l'Italie, dans l'Erythrée et à son influence en Ethiopie. MM. Desangueliano (opposition), Gaetani (radical), Costa (socialiste), combattent la politique africaine du Sénat.

Rome, 16 décembre. — A 3 heures 1/2, M. Crispi fait son entrée dans la salle. Il marche d'un pas assez libre et va s'asseoir au banc des ministres. Il ne paraît pas fatigué. Quelques députés viennent lui serrer la main. L'arrivée du président du Conseil a causé un mouvement de curiosité.

Après M. Luzzatti, M. Crispi demande la parole; sa voix est claire et distincte. Il traite l'échec d'Amba-Alaghi de simple incident comme il s'en produit dans toute guerre coloniale. (Murmures à l'extrême gauche.)

Le premier ministre soulève de nouvelles rumeurs en prétendant que sa politique africaine n'est pas une politique d'expansion et quand, par un lapsus sans doute, il place Matralle au delà de Amba-Alaghi.

Son discours n'a duré que quelques minutes; il a produit une médiocre impression. M. Crispy a été évidemment inférieur à lui-même; toutefois, sa majorité ne paraît pas ébranlée.

En terminant le ministre des affaires étrangères a dit, qu'il se réservait de parler quand viendra la discussion du projet pour les mesures à prendre en Afrique. Plusieurs députés présentent des motions. M. Crispi propose qu'elles soient discutées le jour où l'on discutera le projet des mesures sur l'Afrique que le gouvernement déposera demain.

La proposition est approuvée, la séance est levée.

Rome, 16 décembre. — Selon la *Tribuna* le gouvernement demanderait un crédit de 15 millions; selon l'*Italie* et l'*Italia militare*, le cabinet réclamerait 20 millions pour l'expédition d'Afrique. L'*Italie* ajoute qu'on enverrait 10 à 12.000 hommes.

Les chambres ouvrières devant le Reichstag allemand

Berlin, 16 décembre. — Le Reichstag discute aujourd'hui le projet de loi concernant les chambres ouvrières. Les orateurs de presque tous les partis se prononcent contre le projet dont plusieurs demandent le rejet immédiat.

M. de Boetticher, secrétaire d'Etat, déclare alors que le projet n'a qu'un caractère provisoire. Tous les gouvernements confédérés l'ont accepté; s'il est rejeté, le gouvernement n'en continuera pas moins, ajoute-t-il, à travailler à l'organisation définitive du travail. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Les Italiens en Afrique. — Propositions de paix

Rome, 16 décembre. — On dit dans les couloirs de la Chambre que le général Baratieri a fait savoir, par dépêche, qu'il a reçu de Mahomey de nouvelles propositions de paix. Le ras ajoute que Ménélick serait animé du même désir.

Le général Baratieri est d'avis que ces communications ne sont qu'une nouvelle feinte et qu'il ne faut pas les prendre au sérieux. Dans tous les cas, il continue son système de défense.

L'Arménie « Indépendante »

Paris, 16 décembre. — Le *New-York-Herald*, édition de Paris, publie une série de documents qui attesteraient, s'ils sont authentiques, que l'agitation des chrétiens d'Asie Mineure a eu, en certains endroits, une origine et un but politiques : la création d'une Arménie indépendante et que, de plus, certains missionnaires Arméniens, notamment à Merdivan, ne se sont pas fait scrupule de l'encourager.

La question d'Orient jugée par un journal russe

Saint-Pétersbourg, 16 décembre. — Le *Novoié Vremia* expose qu'ayant réglé l'affaire des stationnaires la diplomatie européenne pourra désormais s'occuper de nouveau de sa tache principale, à savoir du concours amical qu'elle doit offrir à la Porte en vue de rétablir l'ordre dans les territoires à population mixte, c'est-à-dire mi-chrétienne et mi-mahométane.

Malgré les résultats déjà obtenus par le gouvernement turc, des nouvelles alarmantes continuent à arriver de certaines provinces éloignées et toute exagération même de côté, elles ne sont peut-être pas tout à fait dénuées de fondement.

« La question d'Orient, dit le journal russe, entre incontestablement dans une phase plus tranquille. Néanmoins, cette nouvelle phase exigera encore une grande activité diplomatique de la part des puissances qui désirent conserver l'intégrité de l'Empire ottoman dans les limites précisées par le traité de Berlin, au nom duquel elles ont agi récemment, en apportant leurs bons conseils au sultan ».

Une caravane détruite en Afrique. Mille morts

Zanzibar, 16 décembre. — Une caravane de douze cents hommes qui retournait à El-Doma a été attaquée par une tribu du pays de Massai, dans la nuit du 26 septembre. Mille hommes de la caravane ont été tués.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Lundi 16 décembre 1895

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heures soir	5° au-dessus	750 m/m	Vent. . .
5 heures soir	7° »	752 m/m	Variable
9 heures soir	5° »	752 m/m	»
		Mardi 17 décembre 1895.	
Minuit	5° au-dessus	752 m/m	Variable
1 heure matin	5°	752 m/m	»
2 h. »	5°	752 m/m	»

Paris. — Lundi 16 décembre 1895. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — La dépression des Iles-Britanniques se creuse (735 mm.) et les mauvais temps reprennent sur les côtes de la Manche. Un mouvement secondaire se forme dans le golfe de Gênes (749 mm.) Le baromètre descend généralement. Des neiges et des pluies sont signalées dans le nord, l'ouest et le sud de l'Europe. En France, les pluies ont été générales et assez abondantes : on a relevé 45 mm. d'eau à Gris-Nez, 43 à Biarritz, 41 à Paris, 10 à Nantes, Limoges, 2 à Nice.

La température s'abaisse sensiblement sur nos régions, elle était, ce matin, de — 12° à Moscou, 0° à Lyon, + 1° à Paris, 16° à Alger et Malte. On notait 3° au pic du Dôme, et — 13 au pic du Midi. En France, le refroidissement va s'accentuer des averses sont probables dans l'Ouest, des pluies et des neiges dans le Nord, le Centre et l'Est. A Paris, hier, pluie presque continue; Moyenne d'hier 15 décembre, 6 3, supérieure de 3°9 à la normale. Depuis hier midi, température max. : 11°1, minimum de ce matin, 0°8. Baromètre, à sept heures, du matin, 747m4. A la tour Eiffel, maximum : 9°6; minimum : 0°4.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,75
100 cartes ivoire gravure	2,75
100 cartes ivoire également	3,00
100 cartes ivoire deuil, gravure	4,00
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	2,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	3,25
Même boîte deuil, imprimées	3,25
» » » gravure	4,75

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liége, Triple Liége, du Laboureur, du Soldat, Hachette, Anti-Socialiste rédigé en flamand et français.

Beau choix de Papiers à Lettres.

depuis 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes ; 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

7 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Réunion du Conseil municipal de Roubaix. — Le Conseil municipal de Roubaix se réunira en session ordinaire le vendredi 20 décembre courant, à huit heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour : 1. Revenus communaux; états de sommes irrécouvrables. — 2. Bâtiments communaux; assurances diverses. — 3. Voirie municipale; chalets de nécessité et bains populaires: proposition de M. Franck-Dufong. — 4. Id.; rue Dombasle: demande de classement et de mise en état de viabilité. — 5. Id.; place Nadaud: inondations; réclamation de M. Bourdeau; demande d'autorisation d'aller devant le Conseil d'Etat. — 6. Id.; reclamation de MM. Allart et Cie demande d'autorisation d'aller devant le Conseil d'Etat.

Rapports des commissions. — 1. Création d'un bureau de consultations judiciaires gratuites (M. Moret). — 2. Création de dispensaires de quartiers et d'un service d'ambulances urbaines. (M. Lepers). — 3. Création d'emplois pour le service électoral de la Mairie. (M. Wichart). — 4. Hospices; comptes administratif et de gestion de 1894, budget supplémentaire de 1895 et budget primitif de 1896; avis du Conseil municipal. — 5 Fêtes publiques; crédit supplémentaire. (M. Caudde). — 6. Promenades et jardins; crédit supplementaire. (M. Délctré). — 7. Cimetière communal; drainage des carrés n° 3, 5 et 14. (M. Moret). — 8. Voirie municipale; riez des Trois-Ponts; construction d'un tronçon d'égout sous la traversée du chemin de fer de Somain à Tourcoing. (M. Wichart). — 9. Budget primitif de 1896. (M. A. Moret). — 10. Secours et subsides; Institution des jeunes aveugles de Ronchin; demande de bourse en faveur du jeune Charles Picavet. (M. Wichart).

Le récensement des voitures attelées. — Les propriétaires de voitures attelées sont invités à se présenter, avant le 1er janvier 1896, à la Mairie pour faire la déclaration de toutes les voitures attelées qui sont en leur possession. Il leur sera délivré un certificat constatant ladite déclaration.

« Caisse du Sou » de la « Ruche Roubaisienne ». — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le rôle de la *Ruche Roubaisienne* dans ses futures opérations étant d'avancer dans les meilleures conditions possibles d'emprunt au travailleur honnête qui n'a que sa bonne volonté et ses bras comme garantie, les fonds nécessaires pour acquérir une maison qu'il doit rembourser ensuite dans l'espace de 20 ans par des versements mensuels et successifs constituant le loyer, il est indispensable que la société trouve des ressources pour répondre aux besoins de ses adhérents dont le nombre grossit de jour en jour.

» Il a déjà été annoncé que la société allait émettre des obligations de 100 fr. rapportant 3 0/0 ; avant de procéder à cette opération, sans nuire à son indépendance, elle a tenu à s'assurer le concours de personnes notables qui ont bien voulu s'intéresser à son œuvre, en souscrivant pour plus de 60.000 fr. d'obligations, c'est d'un bon augure pour l'accueil réservé à la souscription publique qui doit avoir lieu dans quelques jours.

» Dans un but reconnaissant et de justice sociale, la liste des obligations sera publiée par la voie des journaux.

» Quels que soient les résultats de cette souscription, la société ne se dissimule pas qu'ils seront insuffisants pour l'avenir et qu'elle doit s'ingénier à se créer des ressources qui puissent lui rentrer régulièrement et sans effort; dans ce but elle a créé la *Caisse du sou* qui est en somme l'émission continuelle de ses obligations mises à la portée des plus petites bourses; comme son nom l'indique, la *Caisse du sou* permet d'acquérir une obligation de la société par des versements successifs depuis deux sous.

» Ces versements se font en échange de bons que l'on trouve chez tous les débitants de tabacs.

» La *Caisse du Sou* a étendu son action aux escomptes que l'on fait aux paiements comptants dans les magasins de détail, qui est pour ceux-ci une manière intelligente de s'attirer une bonne et nombreuse clientèle, en acceptant de faire cet escompte en bons payables à la *Ruche Roubaisienne* : la société est en pourparlers avec de nombreuses maisons de commerce ; elle est heureuse de porter à la connaissance du public consommateur qu'ils ont réussi avec les suivantes :

» MM. Thomas, bazar universel, Rammaert-Jeu, tissus; Classens, confections; Hoffman-Dupont, faïences; Coulon-Cuvelier, vins; Dujardin, tapis; Ployette,, Migel, chapeliers; Prouvost, Holstaert, Boulangers-Vaucamps, épiciers; Jonville frères, Cie d'Arzin; Lepoutre-Six, charbons.

» L'escompte n'étant pas encore définitif pour quelques-unes des maisons ci-dessus, nous le ferons connaître prochainement avec les maisons nouvelles qui auront adhéré.

» La Société a en outre des conditions qui lui permettent de livrer de la bière bourgeoise brune ou blonde très-connue à 14 fr. 50 avec 14 0/0 d'escompte.

» Le Conseil d'administration. »

M. Deschamps et les collectivistes. — M. Henri Deschamps nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» Le citoyen Baillin essaie piteusement de se laver de la souillure indélébile qu'il s'est infligée en se dérobant à la responsabilité de ses actes.

» Il prétend, pour la première fois depuis deux ans, que le différend survenu au *Réveil du Nord*, dont il était le correspondant attitré, s'est terminé sans qu'il en lui avisé.

» Il a menti une fois de plus.

» Le jour où a paru l'entrefilet, je lui ai adressé une lettre dans laquelle je lui demandais si, en sa qualité de correspondant du *Réveil*, il acceptait la responsabilité des informations qu'il avait adressées à son journal.

» Le courageux Baillin ne répondit pas. Plus tard, il s'est félicité de sa couardise prétendant que j'étais indigne d'une réparation et exprima ses regrets qu'un de ses collègues, qui n'avait d'autre responsabilité que d'avoir mis au net ses élucubrations ait consenti à prendre sa place.

» Quoique passe l'ancien gérant du chemin, il est irrémédiablement disqualifié et son attitude dans l'incident du Syndicat ou de la Fédération textile n'est pas faite pour le réhabiliter.

» Il veut poser en victime, je ne lui laisserai pas cette dernière satisfaction.

» Il prétend que je l'ai accusé d'un vol de 500 fr.

» Quel est l'ouvrier honnête, aussi modeste que soit sa situation qui pourrait accepter d'une pareille infamie en traduisant l'accusateur devant la justice.

» Le citoyen Baillin, lui, reste bien tranquillement au coin du feu.

» Il veut sans doute démontrer par son inaction que ses tares sont déjà si nombreuses que l'accusation d'un vol de 500 francs ne peut pas modifier la triste opinion qu'on a de lui.

» S'il en était autrement, il me poursuivrait.

» Mais, rassurez-vous, comme les citoyens Achille Lepers, Dherzelle, Dubrulle, Demailly et Delettrez, il fera le mort.

» N'est-ce pas, d'ailleurs, ce que ce répugnant personnage a de mieux à faire ?

» Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

» HENRI DESCHAMPS ».

La « Jeanne d'Arc » société de secours mutuels et de retraites. — C'est dimanche qu'a eu lieu l'assemblée générale de cette Société. Les membres présents ont voté le vœu suivant à la « Caisse nationale de Retraites », une somme de trois cents francs, en plus des 47 francs de subvention accordée dernièrement par le gouvernement.

Cette Société accorde à ses membres : 1° Les soins gratuits du médecin; 2° les medicaments ; 3° une indemnité de maladie; 4° une pension de retraite; 5° en cas de décès du sociétaire, une somme de 100 francs est remise à sa famille, afin de lui assurer des funérailles convenables.

L'on voit que les avantages offerts par cette société sont très appréciables. C'est une œuvre excellente et qui mérite tous les encouragements. Les personnes désireuses de se renseigner d'une façon précise et complète sur cette société sont priées de vouloir bien s'adresser à son siége, hôtel du Grand-Cerf, 21, rue du Collège.

Renouvellement de la commission des « Trouvères ». — Dans sa dernière réunion, la société chorale l'*Orphéon des Trouvères*, dont le siége est 160, Grande-Rue, a procédé au renouvellement de sa commission pour l'année 1896.

Ont été élus : M. H. Cornille, président; Ad. Hanton, vice-président; Bonpain, chef; Léon Alexandre, secrétaire; Charles Lacombleq, secrétaire-adjoint; Art. Vantroys, trésorier; Alf. Delnatte, trésorier-adjoint; P. Vreultz, G. Vamolbecq, Théod. Stecke, Jules Flavet, commissaires et Vital Hantenne, archiviste.

La commission prie les sociétaires de vouloir bien assister à toutes les répétitions en vue prochain concert.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée de lundi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 350 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 955 aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 25 lits ont été occupés.

Un roubaisien victime d'un accident à Lille. — Lundi vers 3 heures du matin, M. Arthur Rousselle, âgé de 26 ans, demeurant à Roubaix, a été renversé par un fiacre, place de la Nouvelle Aventure à Lille.

Le blessé a aussitôt reçu les soins d'un médecin mandé à la hâte et qui a constaté une contusion à la tête.

M. Rousselle, a été conduit à l'hôpital Sainte-Eugénie, son état est peu grave.

Un chariot en détresse rue de Lille. — Un lourd chariot, chargé de farines, et appartenant à MM. Jonville frères, fariniers, passait rue de Lille, dans la matinée de lundi; à la hauteur de la rue Charles Quint une des roues de derrière s'enfonça presque jusqu'au moyeu, dans la chaussée où des travaux avaient été effectués par le service des eaux.

Ce n'est qu'avec grand peine et à l'aide d'un cric, que les domestiques ont pu tirer leur équipage de ce mauvais pas.

Une rixe au quai de Dunkerque. — Dans la soirée de dimanche, vers sept heures, une rixe est survenue au quai de Dunkerque, entre un inconnu et un journalier, Jules Jocaille, âge de 57 ans, demeurant rue Barbe d'Or, dans l'impasse de même nom. Jules Jocaille a été frappé brutalement à la figure et il porte des contusions multiples. Lundi matin, M. le docteur Delattre, appelé pour donner des soins au blessé l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une double arrestation pour insultes aux agents. — Deux tisserands, Jean Wartiel, âgé de 34 ans, et Jules Dumortier, âgé de 30 ans, demeurant au numéro 10 de la rue Sainte-Elisabeth, se trouvaient en état d'ivresse, dans l'après-midi de dimanche; en passant devant le poste du pont Morel, ils eurent la singulière idée d'injurier les agents de service. Inutile d'ajouter que les deux tisserands ont été conduits au dépôt immédiatement.

Une arrestation pour ivresse. — Dans la soirée de dimanche, vers 8 heures, un peintre, Désiré Desouter, âgé de 26 ans, se trouvait en état d'ivresse chez une cabaretière, Flore Bœul, rue de la Basse-Masure.

Sur le refus de celle-ci de lui servir à boire, il avait brisé plusieurs verres. Les agents requis ont arrêté Desouter et l'ont conduit au dépôt de sûreté

Un rapport a été rédigé à la charge de la cabaretière qui auparavant, lui avait servi à boire jusqu'à l'ivresse.

Arrestation d'un expulsé. — La police a procédé lundi soir, à cinq heures, sur la Grand'Place, à l'arrestation d'un tisserand, Adolphe Devogelaere, âgé de 30 ans sans domicile fixe, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion en date du 8 mars 1890. Il a été écroué au dépôt de police de la rue des Arts.

Les poids non poinçonnés. — Un procès-verbal a été rédigé, dimanche matin, à la charge d'une marchande de légumes de la rue de la Balance, Louise Toreus, âgée de 43 ans, pour s'être servie d'un poids de 500 grammes non poinçonné à la lettre annuaire de 1895.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

Croix. — *Avis aux propriétaires de voitures.* — MM. les propriétaires de voitures sont invités à faire, à la Mairie, avant le 1er janvier prochain, la déclaration des voitures qui sont en leur possession.

Wasquehal. — *Société des anciens militaires « Le Ralliement ».* Dans sa réunion trimestrielle du dimanche 15 décembre, la nouvelle société d'anciens militaires « Le Ralliement, » de Wasquehal, qui a son siège au café du Beau Passage, chez M. Lejeune-Mulliez, a décidé, en principe, l'organisation d'un concert et d'une tombola, pour subvenir aux frais de l'achat d'un drapeau.

Hem. — *Résultats d'adjudications.* — Il a été procédé, lundi matin, à la Mairie, sous la présidence de M. Droulez, président de la commission administrative du bureau de bienfaisance, assisté de MM. H. Delecroix, H. Picavet, J. Makers, P. Desbonnets, membres de la commission, aux deux adjudications suivantes :

La première pour la fourniture du pain nécessaire au Bureau de Bienfaisance, soumissionnaires : la boulange rie l'*Union* de Roubaix ; l'*Alliance des Travailleurs*, de Lannoy ; et M. Dubus Cloiaire, boulanger, qui a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de 6 cent. par kilog.

La deuxième adjudication concernait le charbon nécessaire au Bureau de Bienfaisance. Le seul soumissionnaire, M. H. Delerue, marchand au hameau des Trois-Baudets, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 10 centimes à l'hectolitre.

Touffers. — *L'inscription des conscrits.* — Le 26 décembre, à 5 heures du soir, aura lieu à la mairie l'inscription des jeunes gens devant concourir à la formation du contingent de la classe 1896.

Communications

UNE RÉUNION DES MARCHANDS DE JOURNAUX. — La société l'Union des marchands de journaux, se réunira mercredi 16 décembre à 4 heures de l'après-midi. Tous les vendeurs sont invités à cette réunion qui aura lieu au Plat d'Or, chez Dudardin, Grand'Place.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 159;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 155
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 136;
Rue Cornelle, 7,
Rue du Collège, 74 bis,
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de Lille, 107,
Rue de la Chaussée, 1
Rue Decrème, 37,
Rue Turgot, 65;
Rue du Lieutenant-Castelain, 4
Place de la Gare, 12;
Grande-Rue, 35.
Rue de la Fosse-aux-Chênes 93
Rue du Fort, 86
Rue de Béthune, 81.

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1.
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 16.

A CROIX
Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mayot.
Rue de la Garenne, M. Duvivier
Salembier-Holbebecq, r. Carnot

A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.

A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Deverny

A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 32.

A CALAIS
Rue Lafayette, 68;
Rue des Bouchers,

A BERCK-SUR-MER
Gde épic. modèle, pl. del'Egl

A PARIS
Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37901

TOURCOING

Réunion de la Commission militaire. — Cette commission, qui ne compte plus que cinq membres, MM. Delavaivre, Louis Grau, Julien Tack, Destombes et Didry-Dubrulle, par suite du décès de M. Roux, s'est réunie vendredi, à 3 heures, sous la présidence de M. le Maire. Il s'agissait du choix du nouveau sous-lieutenant des pompiers casernés, en remplacement de M. Gommet, démissionaire.

On nous assure qu'il aurait été d'abord proposé de ne pas donner, quant au titre, de successeur à M. Gourmet : l'adjudant, M. Meurillon, aurait conservé son grade avec une augmentation de traitement. Si nous sommes bien informés, cette proposition n'aurait pas prévalu ; on a fait observer que, pour avoir autorité sur ses hommes, le chef devait être élevé en grade, et que M. Meurillon, qui a fait ses preuves depuis bientôt 10 ans qu'il appartient au corps, avait les meilleurs états de service pour arriver à la première place. On s'est rangé, à l'unanimité, à cet avis, que le Conseil municipal, n'a en pas douter, ratifiera de son côté.

Les Avents de Noël. — La messe de Missu. — Les grandes Antiennes. — On disait autrefois, à la campagne — et les vieux continuent sans doute la tradition, — les Avents de Noël et non pas tout simplement l'Avent, on donnait à ce mot une toute autre signification que celle de « Advent » comme on l'écrivait jadis, et qui signifie Evénement.

Le proverbe agricole ; « En Avent il ne peut ni trop pleuvoir ni trop venter » exprime bien le sens du langage populaire. Si le dicton se réalisait, on pourrait s'attendre à une année d'extrême abondance, car depuis le commencement de l'Avent, la pluie n'a guère cessé de tomber à torrents; et les tempêtes se sont succédées à de courts intervalles.

Jusqu'à la Révolution, le temps de l'Avent était soumis à jeûne rigoureux, comme le Carême, dans divers pays, et même dans certaines provinces de l'ancienne France. Cette coutume s'est à peu près continuée jusqu'en 1848, dans les campagnes, où font divertissement, et tout particulièrement les danses, étaient suspendus jusqu'au lendemain de la grande fête de Noël.

La messe de Missu. — Cette messe se célèbre le mercredi qui suit le troisième dimanche de l'Avent ; elle a été annoncée au prône dimanche dernier, à toutes les églises. Les voyageurs — et autrefois on n'entendait par là, à la campagne, que ceux qui étaient obligés à de fréquents déplacements pour leurs affaires et qui devaient souvent se rendre, en partant à toutes heures, [illegible] à de lointains marchés — ne manquaient jamais à cette messe, qu'on disait, à l'[illegible] leur intention, de grand matin. Ces voyageurs du temps passé ne connaissaient ni chemin de fer, ni tramways, ni voitures suspendues, et encore moins la bicyclette ! Il fallait suivre les chemins de traverse, le plus souvent impraticables, de sentiers fangeux, et il arrivait même de se trouver dans l'obligation dans la mauvaise saison de prendre à travers champs, au petit bonheur. A la messe de Missu, la mère et les enfants demandaient que le père fut préservé de tout danger.

Les grandes antiennes O. — C'est aujourd'hui, 17 décembre, qu'on commence à chanter, aux saluts, les antiennes ainsi dénommées, et qui ne sont que des extraits des prophéties relatives à l'avénement du Christ. On entoure ces chants d'une solennité toute particulière, et principalement l'Antienne « O Oriens » qui se chante le 21 décembre ; à Rome et dans d'autres villes de l'Italie, les églises sont splendidement illuminées ce soir-là.

Tirage d'obligations. — Lundi à 11 heures du matin il a été procédé, ainsi que nous l'avons annoncé, dans la petite salle des mariages de l'Hôtel-de-ville aux 23e tirage des obligations de l'emprunt de 2.250.000, autorisé par la loi du 27 février 1878, destiné à l'installation de l'usine municipale à gaz.

La séance était présidée par MM. F. Senélar, adjoint, assisté de M. Ducoulombier et Delphin Dumortier, membres de l'assemblée communale et en présence de M. Bulté, receveur municipal.

Voici, par ordre de sortie, la liste des 89 obligations extraites de la roue.

4.267	1.329	4.712	1.535	4.418	1.903	3.995	3.081
744	1.536	2.802	3.450	3.060	3.639	3.493	2.530
439	4.655	983	331	4.122	3.972	857	593
1.577	4.606	4.829	340	3.662	4.648	1.971	1.943
1.366	4.235	31	464	683	2.053	3.511	4.450
670	970	938	87	3.423	2.676	967	4.696
4.080	183	2.408	2.401	3.159	1.601	3.077	2.387
4.094	2.041	2.838	1.655	4.205	2.063	3.591	3.983
2.665	2.501	1.417	2.051	1.450	1.455	3.745	220
1.484	4.636	2.736	2.261	1.518	313	4.319	3.258
1.935	2.937	3.704	790	4.373	2.489	1.836	2.603
1.239.							

Le tirage terminé, la roue a été refermée, scellée de cire rouge et la clef a été remise au Président, M. Senelar.

Les titres sortis sont remboursables à la recette municipale, rue d'Havre par 498-94 impôt réduit — Ils sont actuellement cotés en Bourse à plus de 507 fr. et le prix d'émission a été en 1878 de 473.50.

Recensement général des chevaux et mulets et des voitures attelées. — On a fait dimanche une deuxième publication, à son de caisse, de l'arrêté préfectoral sur le recensement des chevaux, mules et mulets. On sait que les propriétaires de chevaux, mules et mulets sont tenus de faire à la mairie de leur commune, une déclaration des chevaux de selle et bêtes de trait qu'ils possèdent, sous peine d'une amende de 25 à 1,000 fr., ou de 50 à 2,000, en cas de fausses déclarations.

Le recensement des voitures attelées qui n'a lieu conformément à la loi du 2 juillet 1877 que tous les 3 ans et qui n'a pas été fait depuis 1893 se fera également avant le 16 janvier de l'année prochaine et les propriétaires de voitures de toutes sortes — *hormis celles affectées au transport des personnes* — devront en faire la déclaration à la Mairie de leur commune, avant le 1er janvier 1896.

Les peines sont les mêmes pour défaut de déclaration, ou fausse déclaration faite sciemment, qu'en ce qui concerne les chevaux et bêtes de trait: c'est-à-dire amendes de 25 à 1,000 fr. dans le premier cas, et 50 à 2,000 francs dans le second.

Les épreuves des appareils à vapeur. — Le rôle du troisième trimestre de 1895, des droits à percevoir pour épreuves des appareils à vapeur est mis en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés, ou indûment imposés, ont un délai de trois mois pour adresser leurs réclamations à la Préfecture et joindre, sous peine de nullité, les avertissements ou quittances des termes échus.

Pour toute côte égale ou supérieure à 30 fr., les demandes en réduction ou en dégrève, devront être établies sur papier timbré.

Un accident d'usine. — En enlevant le plateau d'un bobinoir, à la fabrique de MM. Mathon et Dubrulle, M. Adolphe Roger, âgé de 50 ans, contremaître, demeurant au Blanc-Seau, rue Cuvier, cour Thiers, a eu le bout de deux doigts de la main gauche, le majeur et l'annulaire complétement broyés dans les engrenages.

Le docteur Lepers, de Roubaix, qui a donné les soins nécesssaires au blessé, a déclaré que la guérison demanderait 6 semaines au moins.

Vol sur le marché. — La voleuse est une malheureuse femme de Neuville, mère de trois petits enfants, Sophie Noppe, âgée de 44 ans, femme Benque. L'agent de sûreté Six l'a arrêtée, sur la Grand'Place, lundi, vers midi, en flagrant délit de vol d'un fichu en laine, au préjudice de Mme veuve Dewerpe.

En la fouillant on a trouvé sur elle tr